Minute sécurité

Alerte : recrudescence de contrôles Alcoolémie positifs.

Régulièrement le Service Sureté réalise des contrôles Alcoolémie sur nos sites lors de contrôles aléatoires à l'entrée des sites et sur les sites (pour Florange, Dunkerque et Mardyck). Ces contrôles peuvent également être réalisés suite à un constat de comportement anormal ou suite à un accident ou quasi accident.

Dans le cadre de ces contrôles, nous avons constaté une dérive très forte ces dernières semaines sur les sites de Dunkerque et de Mardyck

Sur les 2 dernières semaines d'Août, sur 321 contrôles aléatoires réalisés et 2 contrôles alcoolémie réalisés suite à comportements anormaux, 11 cas de dépassement du seuil de contrôle ont été constatés sur les sites de Dunkerque et Mardyck.

Nous avons ainsi constaté 8 dépassements sur le site de Dunkerque (dans des départements différents) et 3 sur le site de Mardyck. Ils concernent du personnel AMF (7 au total) et du personnel d'Entreprises Extérieures (4 au total)

Cette situation est inacceptable !

Les règlements intérieurs de nos sites spécifient :

« Dans le cas particulier de l'alcool, pour des raisons de sécurité, il est interdit à tout membre du personnel de pénétrer ou séjourner dans l'Etablissement avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,3 g par litre de sang. »

Pour garantir 0,3 g/l d'alcool dans le sang il ne faut pas consommer d'alcool avant d'entrer sur le site

En cas de contrôle positif :
- une personne d'ArcelorMittal encourt une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement
- une personne d'entreprise extérieure encourt une interdiction d'entrée sur les sites AMF

Je retiens : sur les sites ArcelorMittal : c'est Zéro Consommation d'Alcool, avant de rentrer et à l'intérieur des sites